



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GENERALE

E/CN.4/1991/22  
28 janvier 1991

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Quarante-septième session  
Point 11 de l'ordre du jour

NECESSITE D'ENCOURAGER ET DE DEVELOPPER DAVANTAGE LE RESPECT  
DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES, Y COMPRIS :  
QUESTION DU PROGRAMME ET DES METHODES DE TRAVAIL DE LA COMMISSION;  
AUTRES METHODES ET MOYENS QUI S'OFFRENT DANS LE CADRE DES ORGANISMES  
DES NATIONS UNIES POUR MIEUX ASSURER LA JOUISSANCE EFFECTIVE  
DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES

Développement des activités d'information du public  
dans le domaine des droits de l'homme

Note du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Introduction .....	1 - 2	3
I. ACTIVITES DE LA CAMPAGNE MONDIALE .....	3 - 8	3
A. Historique .....	3 - 6	3
B. La Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme .....	7 - 8	4
II. CENTRE POUR LES DROITS DE L'HOMME .....	9 - 24	5
III. DEPARTEMENT DE L'INFORMATION .....	25 - 74	9
A. Activités dans le domaine des droits de l'homme	28 - 54	10
B. Activités des centres et des services d'information de l'ONU .....	55 - 74	15

## TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
IV. DEPENSES ENGAGEES EN 1990 .....	75 - 76	20
V. BUDGET PREVU POUR LES ACTIVITES FUTURES .....	77 - 83	20
A. Centre pour les droits de l'homme : budget prévu pour 1991 .....	77 - 80	20
B. Département de l'information .....	81 - 83	21
VI. EVALUATION DE L'IMPACT DES ACTIVITES ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE MONDIALE .....	84 - 95	22

### Introduction

1. Dans sa résolution 1990/72, intitulée "Développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme, y compris la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme", la Commission des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de présenter à la Commission lors de sa quarante-septième session un rapport sur les activités d'information, en insistant en particulier sur les activités de la Campagne mondiale, y compris des détails sur les dépenses engagées en 1990, le budget prévu pour les activités futures, ainsi qu'une nouvelle évaluation de l'incidence des activités entreprises dans le cadre de la Campagne mondiale par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Il convient de rappeler que le Secrétaire général a déjà soumis à l'Assemblée générale un rapport complet sur le développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme (A/45/590), qui a été mis à la disposition des membres de la Commission des droits de l'homme.

2. On trouvera donc dans la présente note les renseignements supplémentaires demandés au paragraphe 15 de la résolution 1990/72, à savoir : les objectifs et activités prévus de la Campagne mondiale, des détails sur les dépenses engagées en 1989, le budget proposé pour les activités futures, et une évaluation de l'incidence des activités entreprises dans le cadre de la Campagne mondiale.

#### I. ACTIVITES DE LA CAMPAGNE MONDIALE

##### A. Historique

3. Depuis 1979, la Commission des droits de l'homme a adopté chaque année des résolutions sur le développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme : résolutions 23 (XXXV) de 1979, 24 (XXXVI) de 1980, 24 (XXXVII) de 1981, 1982/42, 1983/50, 1984/58, 1985/49, 1986/54, 1987/39, 1988/74 et 1989/53.

4. Ces résolutions reflètent l'importance fondamentale que la Commission attache aux programmes d'enseignement, d'éducation et d'information, ainsi qu'à la nécessité de stimuler l'intérêt de l'opinion publique pour l'action menée en vue de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales dans le monde entier. Les recommandations contenues dans ces résolutions visent notamment à ce que :

- a) la Déclaration universelle des droits de l'homme soit plus largement diffusée, sous forme de "document personnalisé" et dans les langues vernaculaires;
- b) le texte des autres principaux instruments relatifs aux droits de l'homme soit plus largement diffusé dans les langues régionales;
- c) des collections d'ouvrages de référence et de documents de base soient constituées dans les centres d'information des Nations Unies;
- d) les techniques et coproductions audiovisuelles soient plus largement utilisées;

- e) la documentation publiée par l'Organisation des Nations Unies soit conçue sous une forme simplifiée, attrayante et accessible;
- f) les documents relatifs aux droits de l'homme soient conçus de manière à atteindre en priorité les enfants, les jeunes et les groupes défavorisés, y compris dans les régions isolées;
- g) des fonds suffisants soient prévus pour financer les activités d'information dans le domaine des droits de l'homme;
- h) les grands moyens d'information, notamment la radio et la télévision, soient utilisés;
- i) l'ensemble du système des Nations Unies, ainsi que les organisations non gouvernementales, assurent la diffusion de la documentation relative aux droits de l'homme;
- j) les activités de l'Organisation des Nations Unies soient harmonisées avec celles des autres organisations.

On trouvera une liste plus complète de ces recommandations aux paragraphes 17 et 18 du rapport du Secrétaire général présenté à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale (A/43/711).

5. Pour célébrer le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en 1988, la communauté internationale a considérablement intensifier ses activités d'information et d'éducation du public dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'intérêt suscité par ces activités a culminé avec le lancement de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme par l'Assemblée générale des Nations Unies, sur décision unanime du 10 décembre 1988 (résolution 43/128 de l'Assemblée générale, du 8 décembre 1988).

6. Ce quarantième anniversaire a également coïncidé avec une nouvelle phase d'activités et d'efforts de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. De fait, bien que le processus de codification ne soit pas encore achevé, il est évident que les principaux résultats normatifs ont déjà été obtenus. Au stade actuel, l'application de l'ensemble des normes existant dans le domaine des droits de l'homme constitue certainement l'une des principales priorités pour l'ONU. Afin d'atteindre cet objectif à l'échelle mondiale, il faut que chacun soit informé et conscient des libertés et des droits fondamentaux, des mécanismes qui existent pour la promotion et la protection de ces droits, et du rôle joué par l'Organisation en la matière. C'est pourquoi l'information et l'éducation dans le domaine des droits de l'homme sont essentielles pour l'application universelle de l'ensemble de textes normatifs existant dans ce domaine.

#### B. La Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme

7. Le principal objectif de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme est de mieux faire prendre conscience au public des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de l'informer des mécanismes internationaux mis en place pour protéger et faire progresser les droits de l'homme, ainsi que des efforts déployés par l'ONU dans ce domaine. La Campagne mondiale vise donc à établir une culture universelle des droits de l'homme,

dans laquelle il serait clairement établi que les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont inhérents à la personne humaine, sans aucune distinction de race, de couleur, de sexe, de langue ou de religion.

8. Comme cela est indiqué dans le rapport que le Secrétaire général a présenté à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale (A/45/590), les activités menées dans le cadre de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme ont été regroupées dans cinq catégories principales : élaboration et diffusion de documents d'information et de référence; ateliers, séminaires et cours de formation; bourses et stages de perfectionnement; manifestations spéciales concernant les droits de l'homme; activités de reportage et de promotion.

## II. CENTRE POUR LES DROITS DE L'HOMME

9. Le Centre a continué à appliquer le programme de publications lancé en 1988 dans le cadre du quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui porte sur la documentation d'information et de référence, entre autres, les fiches d'information, la Circulaire d'information sur les droits de l'homme, le Bulletin des droits de l'homme, etc. Il convient de noter en particulier que le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme est maintenant disponible dans 100 langues différentes, et que le Centre continue de recevoir des demandes de publication dans de nouvelles langues et d'authentifier de telles langues. Depuis le dernier rapport du Secrétaire général (A/45/590), une publication spéciale intitulée "Charte africaine des droits de l'homme et des peuples" est parue à présent en anglais et en français. En outre, le compte rendu d'un stage de formation de l'ONU sur les normes et critères internationaux dans le domaine des droits de l'homme, qui s'est tenu à Moscou du 27 novembre au 1er décembre 1989, est déjà sorti en anglais, de même que le compte rendu sur la Consultation internationale sur le SIDA et les droits de l'homme qui s'est tenue à Genève du 26 au 28 juillet 1989. On trouvera dans le dernier rapport que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale sur les activités d'information (A/45/590, par. 6 à 19) d'autres renseignements sur les documents d'information et de référence publiés par le Centre.

10. Depuis le mois de janvier 1990, le Centre a organisé plusieurs ateliers, stages de formation et séminaires sur diverses questions relatives aux droits de l'homme. Ces réunions se sont tenues dans diverses parties du monde, et plus précisément à Manille, à Sintra, à Ottawa, à Montevideo, à Asunción, à Kiev, à New Delhi et à Genève. Organisées dans le cadre du programme de services consultatifs et d'assistance technique, elles ont également permis, malgré leur caractère très technique, de diffuser des informations et de mieux faire connaître les objectifs de la Campagne mondiale. Durant l'année 1990, le Centre a également participé à la préparation ou aux travaux d'environ 60 ateliers, séminaires et réunions sur la question des droits de l'homme organisés dans différentes régions du monde par des instituts universitaires et de recherche et des organisations non gouvernementales. Il convient de mentionner tout particulièrement ici les efforts faits dans le secteur de la formation pour coopérer avec des ONG telles que la Commission internationale de juristes, avec laquelle le Centre a organisé des séminaires sur l'indépendance de la justice dont un tout dernièrement en Inde les 20 et 21 janvier 1990. Le Centre, en coopération avec l'International Human Rights Law Group et l'Assemblée nationale bulgare, prévoyait pour novembre 1990,

un atelier sur la réforme constitutionnelle. Il se tiendra à Sofia (Bulgarie) du 21 au 23 janvier 1991. Pour plus d'informations sur ces activités, se reporter au dernier rapport que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale sur les activités d'information dans le domaine des droits de l'homme (A/45/590, par. 20 à 36).

11. Plusieurs expositions sur les droits de l'homme ont été organisées en 1990 sous les auspices du Centre pour les droits de l'homme. Elles ont été inaugurées par un discours du Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme. On peut mentionner : 1) L'art des aborigènes d'Australie (30 janvier-2 mars), en coopération avec le Gouvernement australien; 2) Respecter l'homme en temps de guerre (14 février-8 mars), en coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge pour célébrer le cent vingt-cinquième anniversaire de la Convention de Genève de 1864; 3) Auschwitz : crimes contre l'humanité (19 mars-19 avril) en coopération avec le Comité international d'Auschwitz - description à l'aide de photographies, de documents, etc., de ce qu'étaient les camps de la mort en Pologne. Des expositions sur les droits de l'homme avec stands ont figuré au nombre des activités organisées par le Département de l'information pour célébrer le 24 octobre le quarante-cinquième anniversaire des Nations Unies, auquel ont pris part quelque 12 000 personnes, ainsi qu'à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre.

12. La célébration de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre 1990, a eu pour thème l'indépendance et la sécurité des fonctionnaires internationaux. Elle a coïncidé avec l'inauguration du Séminaire international sur les principales causes du racisme et de la discrimination raciale, que le Centre a organisé dans le cadre du programme d'activités de la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. L'Association pour la sécurité et l'indépendance des fonctionnaires internationaux (ASIFI) a organisé, en coopération avec le Centre pour les droits de l'homme et le Département de l'information, une table ronde sur la sécurité et l'indépendance des fonctionnaires internationaux à laquelle ont pris la parole des membres de cette Association ainsi que des experts internationaux, dont M. P. Alston d'Australie. Le Syndicat du personnel du Siège a organisé, sous les auspices du Centre pour les droits de l'homme, une exposition sur les droits de l'homme des fonctionnaires. Cette exposition a été inaugurée par le Secrétaire général.

13. Conformément au mandat de coordination des activités de fond de la Campagne mondiale, qui lui a été confié, le Centre pour les droits de l'homme a convoqué en mars une réunion de toutes les institutions spécialisées et des organes de l'ONU afin de faire, entre autres, le bilan des activités d'information, d'éducation et de formation en cours dans le domaine des droits de l'homme. Cette manifestation, qui a réuni de nombreux participants, a permis de dégager des possibilités de coopération avec plusieurs organismes des Nations Unies. On trouvera des informations détaillées sur ces possibilités de coopération aux paragraphes 59 à 81 du rapport que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale sur les activités d'information (A/45/590).

14. Le Centre pour les droits de l'homme a également développé sa coopération en dehors du système des Nations Unies, avec des institutions régionales telles que la Commission des droits de l'homme et des peuples de l'Organisation de l'unité africaine, la Commission interaméricaine des droits de l'homme et le Conseil de l'Europe. Le Centre a continué d'apporter son appui à deux nouveaux instituts régionaux des droits de l'homme, l'un à Banjul, pour l'Afrique, et l'autre à Tunis, pour les pays arabes, et a développé sa coopération avec les Instituts des droits de l'homme bien connus de San José (Costa Rica), Strasbourg (France), San Remo (Italie), etc. (A/45/590, par. 82 à 99).

15. A l'occasion du vingtième anniversaire de l'Institut international de droit humanitaire, plusieurs activités ont été organisées à San Remo (Italie) du 4 au 8 septembre, dont la quinzième Table ronde sur les problèmes actuels de droit humanitaire international qui a eu lieu le 7 septembre. Quelque 170 représentants d'ONG venus du monde entier y ont participé. Elle a été inaugurée par le Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme, M. Jan Martenson. Pour renforcer la coopération entre l'Institut de San Remo et le Centre pour les droits de l'homme, l'Institut a créé une commission des droits de l'homme qui sera présidée par M. Martenson. En seront membres entre autres les Présidents de la Commission des droits de l'homme et de sa Sous-Commission, Mmes E.I. Daes et H. Warzazi (membres de la Sous-Commission), M. F. Pocar (Rapporteur du Comité des droits de l'homme) et M. A. Dieng (Secrétaire général de la Commission internationale de juristes).

16. Le Centre pour les droits de l'homme a participé à Prague (République fédérative tchèque et slovaque) du 19 au 21 octobre à la première réunion de l'Assemblée des citoyens à Helsinki. La réunion, à laquelle participaient plus de 1 000 personnes, a été inaugurée par M. V. Havel. L'accent y a été mis sur l'importance de la participation des citoyens au processus d'Helsinki.

17. Le Centre pour les droits de l'homme a également été représenté à la Réunion ministérielle informelle qui s'est tenue à Rome, le 4 novembre, pour célébrer le quarantième anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme. Organisée par le Conseil de l'Europe, en coopération avec le Gouvernement italien, cette réunion a été inaugurée par le Ministre italien des affaires étrangères, M. G. De Michelis. De hauts représentants de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, de la Communauté européenne, du Conseil de l'Europe et du Centre de l'ONU pour les droits de l'homme y ont pris la parole. Dans son allocution, M. Martenson a mis l'accent sur l'importance d'établir un lien plus étroit entre la dimension humaine du processus de la CSCE et les Nations Unies et de resserrer la coopération entre le Centre pour les droits de l'homme et le Conseil de l'Europe, en particulier dans le domaine de l'assistance technique.

18. A l'invitation du Gouvernement de la République fédérative tchèque et slovaque, le Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme, M. Martenson, s'est rendu, les 12 et 13 novembre, à Prague et à Bratislava où non seulement il s'est entretenu avec de hauts fonctionnaires du gouvernement et le Président lui-même, M. V. Havel, sur les droits de l'homme et une éventuelle coopération entre la République et l'ONU mais a aussi évoqué la célébration de la Journée des Nations Unies à Bratislava et a abordé avec le Président et d'autres membres du Parlement slovaque des questions touchant aux droits de l'homme.

19. Le Centre pour les droits de l'homme a participé au Séminaire sur les instruments relatifs aux droits de l'homme, leur ratification et leur mise en oeuvre, organisé le 21 novembre 1990, à Raratonga (îles Cook), à l'intention de fonctionnaires des pays du Pacifique Sud. Il a en outre participé à l'atelier sur les droits de l'homme, organisé du 21 au 23 novembre par le secrétariat du Commonwealth (Service des droits de l'homme) qui a suivi le Séminaire. Y ont participé entre autres les pays suivants : Australie, îles Cook, Kiribati, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa occidentale, Tokelau et Vanuatu.

20. Le Centre pour les droits de l'homme a également apporté son concours à l'Université J. Nehru pour l'organisation du Congrès mondial des droits de l'homme qui s'est tenu à New Delhi (Inde) du 10 au 15 décembre. Quelque 200 représentants d'ONG venus d'une cinquantaine de pays ont participé à ce congrès. Des organismes des Nations Unies qui s'occupent tout particulièrement des questions relatives aux droits de l'homme ont également été invités. Durant le congrès, inauguré par le Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme et l'ancien président de la Cour suprême M. Bagwati, 10 groupes de travail se sont occupés de questions telles que les droits des réfugiés et des apatrides, les droits des femmes et des minorités, les droits économiques, sociaux et culturels, les droits politiques et civils, la protection des droits des groupes vulnérables de la société, l'enseignement et la recherche en matière de droits de l'homme, les conflits ethniques, sociaux et religieux et les mécanismes de protection et de promotion des droits de l'homme. Des experts internationaux des droits de l'homme, notamment M. D. Türk, président de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, M. I. Martin, secrétaire général d'Amnesty International, Mme L. Wiseberg (Internet), M. H. Thoolen (HURIDOCs), M. J.N. Saxena (Université Nehru à New Delhi), ont présenté des documents ou ont participé aux séances de travail. Le Congrès mondial a également décidé de faire parvenir ses recommandations et décisions, par l'intermédiaire du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, au comité préparatoire de la Conférence mondiale des Nations Unies qui doit avoir lieu en 1993.

21. Le Centre pour les droits de l'homme, agissant en coopération avec le Gouvernement indien, a organisé, à New Delhi également, un atelier sur les droits des enfants, en particulier des enfants de sexe féminin. Des précisions sur cet atelier, organisé dans le cadre du programme d'assistance technique du Centre, sont données au paragraphe 48 du rapport sur les services consultatifs que le Secrétaire général a présenté à la Commission des droits de l'homme (E/CN.4/1991/55).

22. L'Institut yougoslave de politique et d'économie internationales a organisé, les 10 et 11 décembre, en coopération avec le Centre pour les droits de l'homme et le Conseil de l'Europe, une table ronde sur les similitudes et les différences entre les normes universelles et les normes européennes relatives à la protection des droits de l'homme. Le Secrétaire fédéral aux affaires étrangères de la Yougoslavie a inauguré cette table ronde au cours de laquelle des membres du Comité des droits de l'homme de l'ONU, de la Commission européenne des droits de l'homme et des experts internationaux venus de Yougoslavie ont pris la parole. Y ont participé des représentants du gouvernement, des instituts universitaires et de recherche, des ONG et des médias de Yougoslavie.

23. Pendant la session de la Commission des droits de l'homme et celle de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, trois consultations d'une journée ont eu lieu avec des organisations non gouvernementales sur les activités organisées dans le cadre de la Campagne mondiale. Le 14 septembre, plus de 300 personnes représentant de nombreuses organisations s'occupant des droits de l'homme ont ainsi participé à une consultation sur les droits de l'enfant organisée en 1990 à New York dans le cadre de la Conférence sur les ONG convoquée par le Département de l'information (A/45/590, par. 100 à 104).

24. Avec le concours du Département de l'information ou des centres d'information de l'ONU du monde entier, le Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme a accordé des interviews à des chaînes de radio et de télévision, dont une notamment dans le cadre de la World Chronicle de l'ONU. Il a tenu des réunions d'information et des conférences de presse à l'occasion de journées commémoratives et lors de séminaires et ateliers organisés par l'ONU, en s'attachant notamment aux buts et objectifs de la Campagne mondiale. De hauts fonctionnaires du Centre ont également, à l'occasion, donné des interviews aux médias et tenu à leur intention des réunions d'information. Le personnel du Centre pour les droits de l'homme à New York a organisé des réunions d'information sur le Comité spécial des ONG sur les droits de l'homme.

### III. DEPARTEMENT DE L'INFORMATION

25. Pour contribuer au succès des objectifs de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme qui vise à mieux faire comprendre et connaître les droits de l'homme et les libertés fondamentales, la Commission des droits de l'homme a prié, au paragraphe 9 de sa résolution 1990/72, le Département de l'information de tirer pleinement partie des ressources disponibles dans le secteur des droits de l'homme pour accroître et mettre à jour son stock de documentation audiovisuelle sur les droits de l'homme et d'accroître le tirage des documents d'information et de référence.

26. Responsable au premier chef des activités d'information, le Département coordonne les activités d'information de la Campagne mondiale et, en sa qualité de secrétariat du Comité commun de l'information des Nations Unies, encourage les activités d'information dans le domaine des droits de l'homme, à l'échelle mondiale. Comme le dit le Secrétaire général dans son rapport à l'Assemblée générale (A/45/590), le Département continue d'appliquer une politique coordonnée multimédias afin que les activités relatives aux droits de l'homme fassent l'objet d'informations complètes et que le matériel d'information qui s'y rapporte soit diffusé dans le monde entier.

27. Dans le budget-programme de 1990-1991, le Département est responsable de l'exécution d'un programme sous la rubrique des droits de l'homme. Il lui incombe également d'exécuter d'autres programmes dans des domaines tels que les droits économiques, sociaux et culturels, les droits de certains groupes, ainsi que dans d'autres domaines importants comme la lutte contre l'apartheid, la question de Palestine, l'autodétermination, la décolonisation, les femmes. Il rend régulièrement compte de ses activités connexes dans chaque domaine à l'Assemblée générale et à d'autres organes intergouvernementaux.

A. Activités dans le domaine des droits de l'homme

28. La politique multimédias du Département dans le secteur des droits de l'homme s'oriente dans trois grandes directions : les produits, les services et la diffusion de l'information - textes imprimés, films, émissions pour la radio et la télévision, photographies et expositions, reportages, notamment conférences de presse, liaison avec les médias, enquêtes auprès du public, activités et manifestations spéciales, collaboration avec des organisations non gouvernementales, utilisation des ressources des 67 centres et services d'information des Nations Unies, coproduction interinstitutions.

29. Il convient de faire remarquer que la plupart de ces activités, telles que émissions pour la radio et la télévision, photographies et expositions, reportages, notamment conférences de presse, liaison avec les médias, enquêtes auprès du public, service de visites, collaboration avec les organisations non gouvernementales, centres et services d'information des Nations Unies et coproduction interinstitutions ne sont pas inscrites au budget-programme sous la rubrique des droits de l'homme et sont financées au titre d'autres chapitres du budget.

30. En mai 1990, le Département a nommé à la Division de la direction des projets et de la promotion un responsable chargé de coordonner les activités relatives aux droits de l'homme. Les activités prévues au titre de l'exercice biennal 1990-1991 comportent notamment la célébration de la Journée des droits de l'homme, la production d'un texte illustré sur la Convention relative aux droits de l'enfant, la production d'un film documentaire de 30 minutes sur les activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme, la publication dans 10 langues locales de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la réalisation d'un documentaire vidéo et d'un guide didactique, la réimpression d'instruments relatifs aux droits de l'homme, la tenue d'une table ronde internationale sur les droits de l'homme à l'intention des journalistes, la production en arabe, en chinois et en russe d'une brochure intitulée : Droits de l'homme : questions et réponses, publication de Objective: Justice, publication semestrielle pouvant être obtenue par abonnement ou achetée aux points de vente de l'ONU, l'acquisition de nouveaux ouvrages et la mise en place de services de référence sur les droits de l'homme à l'intention des bibliothèques des centres et services d'information des Nations Unies. Ces activités ont été décrites en détail à la Commission dans la note du Secrétaire général sur le développement des activités d'information du public dans le domaine des droits de l'homme (E/CN.4/1990/19).

31. Comme il a été signalé à la Commission l'an dernier, le Département a d'abord reçu 416 700 dollars mais cette somme a ensuite été majorée de 9 400 dollars prélevés sur le budget des programmes spéciaux. Elle s'élève donc à présent à 426 100 dollars au total pour l'exercice biennal 1990-1991. En outre, pour s'acquitter de ses tâches dans le domaine des droits de l'homme pendant cette même période, le Département continue d'utiliser toutes les ressources dont il dispose au titre de différents chapitres du budget, comme il a été dit plus haut.

32. Pour commémorer la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre 1990, au Siège, le Département a créé, conjointement avec le Centre pour les droits de l'homme, un groupe spécial présidé par Mme Purificacion Quisumbing, présidente de la Commission des droits de l'homme, chargé d'examiner la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille adoptée depuis peu. Le Département a également monté à cette occasion une exposition sur la Déclaration universelle des droits de l'homme.

33. A l'occasion de la célébration de la Journée des droits de l'homme par les fonctionnaires de l'ONU, le Département a publié une fiche d'information sur l'indépendance et la sécurité des fonctionnaires internationaux qui est sortie au même moment dans le monde entier. Il a également apporté son concours au Groupe d'action internationale pour l'alphabétisation et à l'UNESCO pour préparer un exposé spécial qui a été présenté au Secrétaire général le 10 décembre 1990 dans le cadre du projet intitulé "Book Voyage" ainsi qu'un séminaire sur l'alphabétisation et les droits de l'homme qui a eu lieu le 11 décembre. Lors de la réunion d'information hebdomadaire du 6 décembre 1990 que le Département organise à l'intention des organisations non gouvernementales, l'accent a également été mis sur les droits de l'homme. Pour l'exercice biennal 1990-1991, une somme de 7 000 dollars a été allouée à la célébration de la Journée des droits de l'homme.

34. Un texte illustré de la Convention relative aux droits de l'enfant, à paraître dans les six langues officielles de l'Organisation, est actuellement en préparation. Il sera publié dans le monde entier et sera destiné aux étudiants. Ce travail devait être fait en collaboration avec la Section des ventes du Siège de l'ONU mais celle-ci a ensuite décidé d'ajourner ce projet auquel a été alloué un budget de 26 100 dollars.

35. Le sortie du film documentaire de 30 minutes produit par le Département sur les activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme est prévue pour le milieu de 1991. Quatre versions - anglais, arabe, espagnol et français - seront disponibles. Il sera envoyé aux centres et services d'information des Nations Unies et, aux chaînes de télévision et aux circuits non commerciaux. Le budget est de 162 000 dollars.

36. La publication de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans des langues locales se poursuit. Le Centre a remis au Département le texte de la Déclaration dans 31 langues locales authentifiées. Les versions en créole haïtien et en indonésien ont été réimprimées et en 1991 avec la coopération des centres et services d'information des Nations Unies, cette Déclaration paraîtra dans huit langues locales supplémentaires. Ces textes sont distribués à des organisations non gouvernementales, à des établissements d'enseignement et au grand public. Au fil des ans, le Département a publié la Déclaration en quelques 90 langues différentes et s'efforce de conserver ce stock, en fonction des besoins. Cette activité a bénéficié d'un budget de 28 000 dollars pour l'exercice biennal.

37. Dans le cadre de la série éducative vidéo intitulée Sur les Nations Unies, le Département a entrepris à la fin de 1990 la production d'un film vidéo accompagné d'un guide didactique sur les droits de l'homme et l'ONU. Le coffret vidéo pédagogique, actuellement préparé en consultation avec le Centre, sera disponible en anglais, en espagnol et en français.

Il est destiné aux établissements d'enseignement scolaire et universitaire, aux organisations non gouvernementales et à tous ceux qui présentent des conférences sur les Nations Unies. Il fait partie d'une série de programmes éducatifs qui marqueront le cinquantième anniversaire de l'Organisation. Un montant de 75 000 dollars a été alloué à la réalisation de ce coffret durant l'exercice biennal.

38. En 1990, le Département a entrepris ou achevé de publier ou de réimprimer le texte de 12 instruments relatifs aux droits de l'homme dont on trouvera la liste au paragraphe 52 du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/45/590) dans d'autres langues officielles. Ces publications sont distribuées partout dans le monde à des organisations non gouvernementales, des journalistes, des parlementaires, des établissements d'enseignement et des bibliothèques, des organismes officiels, des fonctionnaires et au public. Le budget alloué était de 34 000 dollars.

39. Il est actuellement prévu d'organiser vers le milieu de 1991 une table ronde internationale des médias sur les droits de l'homme. Organisée en consultation avec le Centre, elle réunira des journalistes, des fonctionnaires de l'ONU et d'autres experts des droits de l'homme qui examineront les moyens de mieux rendre compte des activités de l'Organisation dans ce domaine. Le budget prévu est de 45 000 dollars.

40. La brochure Droits de l'homme : questions et réponses, publiée en arabe et en russe en 1990, sera imprimée en chinois au début de 1991. Elle sera distribuée aux centres et services d'information des Nations Unies, à des organisations non gouvernementales, des établissements d'enseignement et au grand public. Son budget est de 28 600 dollars.

41. Deux numéros de la publication Objective: Justice ont paru en 1990. Le numéro de juin contenait notamment un article sur la Convention relative aux droits de l'enfant dont il reproduisait le texte intégral. Cette publication semestrielle rédigée en anglais et vendue par abonnement et dans différents points de vente continuera de paraître en 1991. Elle est destinée aux organisations non gouvernementales, à la presse, aux établissements d'enseignement, aux bibliothèques, aux parlementaires, aux organismes publics et aux fonctionnaires. Elle bénéficie d'un budget de 20 400 dollars pour l'exercice biennal.

42. Le Département continue de faire le nécessaire pour mettre à la disposition des divers utilisateurs des bibliothèques des centres et services d'information des Nations Unies des services de documentation et de références complets. Il établit actuellement, avec le concours du Centre, une liste définitive des documents d'information et de référence essentiels. L'année dernière, il a adressé aux centres et services d'information un questionnaire visant à déterminer les besoins de leurs fonds d'ouvrages de référence dans le domaine des droits de l'homme. Il convient de signaler qu'aucun crédit n'a été alloué au titre de cette activité qui sera donc financée par les budgets des centres et services d'information des Nations Unies en fonction des besoins et des disponibilités.

43. Outre les activités dont il a été expressément question plus haut sous la rubrique des droits de l'homme, le Département a mené en 1990 plusieurs activités directement liées à celle-ci. Plusieurs avaient pour objet de promouvoir les droits de l'enfant à l'occasion de l'adoption, par l'Assemblée générale, de la Convention relative aux droits de l'enfant, le 20 novembre 1989, et de son entrée en vigueur, le 2 septembre 1990. Il s'est occupé, par exemple, de l'aspect technique de la couverture médiatique du Sommet mondial pour les enfants qui a eu lieu au Siège les 29 et 30 septembre 1990, événement de grande ampleur qui a donné un poids politique nouveau à la Convention. Il a également distribué dans le monde entier, par le biais des centres et services d'information des Nations Unies, 10 000 exemplaires de la pochette de documentation que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a établie en anglais, en espagnol et en français sur la Convention.

44. "Un monde sans danger pour les enfants : un défi à relever dans les années 90" était le thème de la Conférence organisée en 1990 comme chaque année par le Département de l'information pour les organisations non gouvernementales, qui s'est tenue au Siège de l'ONU à New York du 12 au 14 septembre 1990. A cette occasion, une assistance record de 1 100 représentants d'organisations non gouvernementales venus de 60 pays a analysé les facteurs qui jouent un rôle critique dans la vie des enfants. Immédiatement après, un document de quatre pages contenant le résumé de la Conférence et un rapport spécial aux dirigeants du monde a été présenté aux 160 représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies pour engager les chefs d'Etat attendus au Sommet mondial pour les enfants les 29 et 30 septembre à prendre des mesures d'urgence.

45. Comme il est dit dans le rapport qui a été présenté à l'Assemblée générale (A/45/590), le Département a produit en anglais, en espagnol et en français, au début de 1990, un film vidéo intitulé "Coup de pinceau". Ce film animé sur les préjugés, qui a également été produit en arabe à la fin de 1990, est destiné à lutter contre les préjugés raciaux.

46. Le Département a également inscrit des questions relatives aux droits de l'homme à huit des réunions d'information hebdomadaires qu'il a organisées en 1990 à l'intention des organisations non gouvernementales dont plus de 1 100 lui sont directement associées. Plus de 175 représentants de ces organisations participent régulièrement aux réunions d'information hebdomadaires.

47. Le Département a continué de rendre largement compte dans la presse, à la radio et à la télévision des travaux de tous les organes intergouvernementaux de l'ONU qui s'occupent des droits de l'homme, tels que la Commission des droits de l'homme et ses divers comités et groupes de travail, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le Comité contre la torture, ainsi que sur le travail des rapporteurs spéciaux. Comme les années précédentes, le Service de l'information des Nations Unies à Genève, dont on trouvera à la section B, ci-après, un compte rendu des activités, a mis en lumière les travaux de la Commission des droits de l'homme qui a tenu sa quarante-sixième session au début de 1990 au Palais des Nations.

48. Dans ses publications régulières telles que la Chronique de l'ONU, l'Annuaire des Nations Unies, le Forum du développement, Afrique-Relance et Objective: Justice, le Département consacre de nombreux articles, y compris des articles de fond, au problème des droits de l'homme. Huit des articles publiés par le Département en 1990 dans la série intitulée L'ONU fait le point portaient sur les droits de l'homme et de nombreux autres sur des questions qui s'y rattachent, six notamment sur la promotion des femmes. Généralement publiés en anglais, espagnol et français, ces articles sont surtout envoyés aux centres et services d'information des Nations Unies pour être publiés dans les journaux locaux ainsi qu'à des organisations non gouvernementales qui se chargent de les diffuser.

49. L'édition de 1990 des Notes for Speakers, publication destinée à ceux qui rédigent des discours et des notes d'information sur l'ONU à l'intention du grand public, contient aussi un chapitre sur les droits de l'homme.

50. En 1990, le Département a continué à produire du matériel d'information relatif aux droits de l'homme et aux questions qui s'y rapportent dans le cadre de ses émissions hebdomadaires de radio et de télévision diffusées dans des langues officielles et non officielles. Outre de nombreux articles brefs et des interviews diffusées dans le cadre de son magazine radiophonique consacré aux affaires courantes, le Département a produit 18 émissions spéciales sur ce thème. Les émissions sur l'Organisation des Nations Unies et la situation des droits de l'homme en Afrique du Sud, qui font partie de la série d'émissions radiophoniques "One South Africa" sont diffusées en anglais, en sesotho, en setswana, en xhosa et en zoulou. Les droits de l'homme et les questions qui s'y rapportent ont également figuré dans d'autres émissions radiophoniques du Département consacrées aux nouvelles et aux affaires courantes telles que Perspective, diffusée à destination de quelque 350 stations de radio dans le monde. Au nombre des sujets traités, on peut citer notamment : les instruments internationaux relatifs aux droits civils et politiques, le droit au développement, le droit des peuples à la paix, les droits de l'enfant, la protection des droits des travailleurs migrants et l'élimination de la discrimination contre les femmes, l'ONU et les droits de l'homme, la situation des droits de l'homme en Afrique du Sud et ailleurs.

51. Des films vidéo et des émissions de télévision telles que L'ONU en action ainsi que des émissions produites pour CNN World Report, qui sont télédiffusées chaque semaine dans plus de 120 pays, traitent également de questions intéressantes les droits de l'homme. En décembre 1990, M. Jan Martenson, Secrétaire général adjoint du Centre pour les droits de l'homme, a été la vedette d'une émission de télévision hebdomadaire, World Chronicle produite par le Département et diffusée par plus de 150 chaînes aux Etats-Unis. Les centres d'information des Nations Unies diffusent régulièrement cette émission, en particulier au Brésil, en Indonésie, au Japon, aux Philippines et à Trinité.

52. Le Département coordonne, en coopération avec l'Agence canadienne de développement international, la production d'une série télévisée internationale intitulée Agenda pour une petite planète IV : canevas pour le futur - défi et réponse qui portera sur les problèmes brûlants du XXI<sup>e</sup> siècle, notamment ceux qui se rapportent aux droits de l'homme. Elle sera achevée et lancée vers la fin de 1991. On trouvera de plus amples précisions à ce sujet au paragraphe 55 du rapport du Secrétaire général (A/45/590).

53. Outre l'élaboration de nouveaux matériels d'information sur les droits de l'homme et la tenue régulière de réunions d'information à l'intention des organisations non gouvernementales, le Département continue de répondre aux demandes de documents et de matériels d'information sur les droits de l'homme, d'élargir ses contacts avec les médias et de coopérer avec d'autres bureaux des Nations Unies et organisations non gouvernementales, en participant à des manifestations ou en en organisant. Il a ainsi organisé trois tables rondes sur les droits de l'homme et le développement social en juin 1990 dans le cadre de son programme de stage pour étudiants de deuxième ou de troisième cycle, ainsi que des réunions d'information spéciales à l'intention des enseignants. Des réunions d'information sur les droits de l'homme font également partie de son programme de formation destiné aux journalistes des pays en développement qui a lieu durant l'Assemblée générale et à l'occasion de programmes d'orientation destinés aux représentants nouvellement nommés des organisations non gouvernementales.

54. Il convient de noter que le Groupe des renseignements du Département pour le public a reçu, en 1990, près de 1 700 demandes de renseignements sur les droits de l'homme. Le coordonnateur des activités relatives aux droits de l'homme à la Division de la direction des projets et de la promotion a reçu, en moyenne, pendant le deuxième semestre de 1990, 30 demandes par mois de renseignements et de publications sur les droits de l'homme. La Division de la diffusion du Département a distribué l'an dernier 157 565 exemplaires, des publications du Département sur les droits de l'homme. Le Service des visites du Siège a organisé 20 réunions internes d'information sur les droits de l'homme à l'intention de 700 personnes au total. De plus, des renseignements sur les activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme ont été donnés à 496 229 visiteurs au Siège à New York.

## B. Activités des centres et des services d'information de l'ONU

### 1. Service de l'information des Nations Unies à Genève

55. Pendant l'année considérée, le Service de l'information des Nations Unies à Genève a continué à assurer, par des articles de presse et par des programmes radiodiffusés ou audiovisuels, la publicité des travaux de tous les organes intergouvernementaux des Nations Unies s'occupant des droits de l'homme qui se sont réunis à Genève. Au total, 15 145 publications sur les droits de l'homme en général ont été distribuées. A ce nombre il faut ajouter 511 documents sur la discrimination raciale, 1 597 sur les problèmes des femmes, 1 544 sur l'apartheid et 269 sur la question de Namibie, ainsi que 355 communiqués de presse (192 en anglais, 163 en français) traitant des droits de l'homme. Des conférences de presse et des interviews ont été organisés avec la participation de personnalités militant en faveur des droits de l'homme. Des manifestations spéciales ont été mises sur pied par le Service de l'information pour célébrer les journées et les semaines internationales sur les questions touchant aux droits de l'homme. Des informations sur tous les aspects de l'action de l'ONU en matière de droits de l'homme ont été fournies aux 145 000 visiteurs qui ont effectué des visites guidées au Palais des Nations en 1990.

56. Les activités de l'ONU en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme occupaient une place de choix dans le stage d'études organisé par le Service de l'information en juillet 1990 à l'intention de 100 étudiants diplômés originaires de 50 pays.

a) Appui aux activités d'organismes intergouvernementaux des Nations Unies s'occupant des droits de l'homme

i) Couverture de la quarante-sixième session de la Commission des droits de l'homme

57. Comme les précédentes années, le Service de l'information des Nations Unies à Genève a mis en lumière les travaux de la Commission des droits de l'homme, qui a tenu sa quarante-sixième session du 29 janvier au 9 mars 1990 au Palais des Nations. A cette occasion, il a accrédité 82 journalistes invités en plus des quelque 200 journalistes de la presse permanente accrédités auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. Plusieurs conférences de presse sur la Commission ont été organisées, notamment une avec le Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme avant l'ouverture de la session et deux autres avec le Président de la Commission. Des rencontres et des réunions d'information avec les organisations non gouvernementales ont également été organisées dans le cadre de la session.

58. Il a été publié au total 55 communiqués de presse en anglais et en français. Des interviews radiodiffusées ont été produites en anglais, en arabe, en espagnol et en français et des dépêches radiodiffusées ont été envoyées à New York au sujet de la session de la Commission et des différents groupes de travail qui s'occupent des droits de l'homme. Un compte rendu télévisé des travaux de la Commission a été assuré par des agences de télévision internationales et fourni directement à chaque station de télévision, aux missions permanentes et aux organisations non gouvernementales. Plusieurs documents d'information ont été transmis par VisNews et World Televisions News à des stations dans des pays du sud de l'Europe et dans des pays nordiques, en Afrique et au Moyen-Orient. Des reportages sur la Commission ont également été fournis à la télévision suisse, à Antenne 2 en France et à des stations au Guatemala, en Indonésie, au Philippines, en Roumanie et en Yougoslavie. En outre, à cette occasion, le Service de l'information a organisé une exposition, distribué 1 063 affiches sur les droits de l'homme et produit des photos, des négatifs et des diapositives.

ii) Diffusion d'informations sur d'autres réunions intergouvernementales et non gouvernementales

59. Pendant l'année considérée, le Service de l'information a consacré l'essentiel de ses ressources et de son attention aux questions touchant aux droits de l'homme. En plus de la quarante-sixième session de la Commission des droits de l'homme, il a assuré, comme suit, la couverture complète, en anglais et en français, des travaux des organes actifs dans le domaine des droits de l'homme :

a) Trois sessions et une partie de la mission du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés;

- b) Quatrième et cinquième sessions du Comité des droits économiques, sociaux et culturels;
- c) Quatrième et cinquième sessions du Comité contre la torture;
- d) Quarante-deuxième session de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités;
- e) Trente-huitième, trente-neuvième et quarantième sessions du Comité des droits de l'homme; et,
- f) Trente-neuvième session du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.

60. A la demande du Centre pour les droits de l'homme, un fonctionnaire de l'information a été envoyé en mission à Londres pour couvrir les travaux du Groupe spécial d'experts sur l'Afrique australe du 20 au 24 août. Des communiqués de presse ont été transmis au Service de l'information des Nations Unies à Genève et au Département de l'information à New York pour être rediffusés.

61. Les journées internationales consacrées à des questions liées aux droits de l'homme, par exemple l'élimination de la discrimination raciale et la solidarité avec le peuple palestinien, ont fait l'objet d'une publicité et de reportages. Il en a été de même, à un degré moindre, des travaux de certains organes subsidiaires s'occupant des droits de l'homme, tels que les groupes de travail chargés de questions spécifiques. La Semaine internationale/Weekly Review a parlé des activités entreprises en matière de droits de l'homme. A l'occasion des réunions bihebdomadaires d'information avec la presse, le porte-parole a attiré l'attention sur les faits nouveaux intervenus et les activités entreprises en matière de droits de l'homme.

62. Des conférences de presse ont été organisées par le Service de l'information en rapport avec les travaux de tous les organes intergouvernementaux susmentionnés.

b) Activités d'information en liaison avec la célébration de journées et de semaines internationales des droits de l'homme et avec d'autres manifestations spéciales

63. La célébration de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 1990, a donné lieu notamment à l'organisation d'une table ronde et à la présentation d'un film, "Men at Work", produit par l'OMS. Un fonctionnaire de l'information attaché au Groupe des relations publiques a participé aux travaux du Groupe des centres d'informations des Nations Unies et des organisations non gouvernementales sur les femmes et le développement. Une table ronde sur les problèmes des femmes a été organisée à l'intention des participants au stage d'études et des organisations non gouvernementales.

64. A l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le Service de l'information a organisé une réunion spéciale. M. K. Dadzie, secrétaire général de la CNUCED, qui représentait le Secrétaire général, a présidé la réunion, à laquelle ont participé aussi les

présidents des groupes régionaux et un représentant des ONG. Des publications et des affiches de l'ONU ont été distribuées, ainsi que le message du Secrétaire général.

65. Le 21 octobre, le public a été invité à participer à la célébration de la Journée des Nations Unies (24 octobre). A cette occasion, le Service de l'information a organisé, en coopération avec les autres organismes des Nations Unies à Genève, une journée "portes ouvertes" au Palais des Nations, qui a été marquée par plusieurs manifestations. A cette occasion, le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, qui est également Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme, a fait une déclaration mettant en lumière les problèmes essentiels en matière de droits de l'homme. Certaines de ces manifestations ont été couvertes par sept chaînes de télévision et 15 stations de radio.

66. A l'occasion du quarante-deuxième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Service de l'information a organisé, en coopération avec le Centre pour les droits de l'homme et les associations du personnel, une table ronde sur le thème "Comment préserver la sécurité et l'indépendance des fonctionnaires, pour éviter des abus qui sapent les fondements mêmes de l'Organisation des Nations Unies". Le Service de l'information a organisé une exposition d'oeuvres d'art pour illustrer les articles de la Déclaration universelle.

67. Deux clips vidéo, l'un illustrant un appel du Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme en faveur de la libération des fonctionnaires détenus, l'autre présentant des extraits de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, ont été réalisés à l'occasion des cérémonies commémoratives de la Journée des droits de l'homme à Genève.

68. Une déclaration du Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme a été enregistrée pour des séminaires au Paraguay et en Uruguay. Plusieurs films sur la question ont été présentés pendant la période considérée. Des installations de radiodiffusion et de télévision ont été mises à la disposition d'un certain nombre de journalistes pour couvrir les activités touchant aux droits de l'homme et des documents d'information ont également été fournis aux organisations non gouvernementales afin qu'elles les utilisent pour des reportages et des programmes d'information.

## 2. Centres et services d'information de l'ONU dans le monde

69. Parmi les activités organisées par les centres et les services d'information de l'ONU pour célébrer la Journée des droits de l'homme et marquer d'autres manifestations en rapport avec les droits de l'homme en 1990, on peut notamment citer la présentation d'expositions de documents, de photographies et d'affiches; les projections de films à divers publics; la production de matériels d'information générale, de fiches d'information, de pochettes d'information et de bulletins d'information contenant des articles sur les droits de l'homme et des sujets connexes; la diffusion, par le Siège, de matériels d'information tels que des jeux de documents et des pochettes d'information pour la presse, des notes d'information, des communiqués de presse, des documents officiels et la traduction de ces documents dans les langues locales le cas échéant; l'organisation de manifestations, de réunions,

de rencontres publiques et de réunions d'information, ou l'octroi d'une assistance à cette fin; la participation à des séminaires, tables rondes et conférences données dans des établissements d'enseignement et autres institutions; des interviews aux médias locaux.

70. Ainsi, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme 1990, le Centre d'information de Bogota a publié trois communiqués de presse sur la genèse de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille sur la présentation au Centre d'information des Nations Unies de Bogota entre le 10 décembre 1990 et le 10 janvier 1991 du livre illustré, La Déclaration universelle des droits de l'homme, adaptée pour les enfants par Ruth Rocha et Otavio Roth, et sur l'allocution prononcée par le Secrétaire général à l'occasion de cette journée.

71. A Rio de Janeiro, le Centre d'information a mis l'accent sur les droits de l'homme dans son programme de télévision hebdomadaire du 15 décembre 1990. Le programme de télévision hebdomadaire du Centre, "As Nações Unidas", est diffusé à l'échelle nationale par la chaîne éducative publique, TV Educativa. Le programme de radio hebdomadaire du Centre était consacré, le 12 décembre 1990, aux formes contemporaines de l'esclavage. Le programme de radio "A ONU em Açao" est diffusé dans tout le pays sur Radio MEC.

72. A Brazzaville, le Centre d'information a organisé une table ronde de trois jours à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, du 10 au 12 décembre 1990. Les participants ont examiné diverses questions : l'Organisation des Nations Unies et les droits de l'homme, la promotion et la protection des droits de l'homme, l'expérience du Congo en matière de droits de l'homme, les conditions de détention des femmes au Congo, le Sommet mondial pour les enfants et la Convention relative aux droits de l'enfant, et la violation des droits de l'homme en Afrique du Sud. Plus de 710 documents leur ont été distribués.

73. A l'occasion de la Journée des droits de l'homme 1990, le Centre d'information de Prague a ronéotypé et distribué la traduction en tchèque de la Convention relative aux droits de l'enfant, avec la brochure Droits de l'homme : Questions et réponses, aux médias, aux organisations non gouvernementales, aux universités, aux écoles et à certaines personnalités.

74. A Dacca, le Centre d'information a publié un communiqué de presse pour marquer la Journée des droits de l'homme 1990 et fourni les documents nécessaires pour des tables rondes, des expositions d'affiches et des présentations de photos organisées par les organisations non gouvernementales locales à l'occasion de la Journée. Le Centre a également organisé deux séminaires sur les droits de l'homme dans ses locaux, les 18 et 19 décembre 1990, en coopération avec l'Association pour les Nations Unies du Bangladesh et l'Institut des droits de l'homme et des affaires juridiques du Bangladesh.

#### IV. DEPENSES ENGAGEES EN 1990

75. Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 43/128 en lançant la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme, les activités entreprises dans le cadre de la Campagne doivent être menées dans la limite des ressources existantes. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur les activités d'information dans le domaine des droits de l'homme (doc. A/45/590, par. 37), les ressources du Centre étant limitées, il a dû renoncer à un certain nombre de projets prévus dans le cadre de la Campagne mondiale d'information.

76. Dans le cadre du budget fixé pour son programme de publications pour 1990, le Centre pour les droits de l'homme a consacré 107 000 dollars E.-U. aux documents d'information et de référence publiés sous forme imprimée sur les droits de l'homme. En outre, les réunions autres que celles organisées au titre du programme de services consultatifs et d'assistance technique (voir par. 10 ci-dessus) - où l'attention des participants a aussi été appelée sur les buts et objectifs de la campagne mondiale - ont été entièrement financées par les gouvernements, les organismes ou institutions qui les parrainaient avec le Centre. La participation du personnel du Centre pour les droits de l'homme aux ateliers et séminaires organisés par les gouvernements, établissements universitaires, instituts de recherche, organisations non gouvernementales, etc., à l'échelle mondiale, a été imputée au poste afférent aux voyages du personnel dans le budget ordinaire du Centre, bien que dans plusieurs cas elle n'ait rien coûté, les organisations parrainant ces activités ayant pris à leur charge les billets d'avion et le logement.

#### V. BUDGET PREVU POUR LES ACTIVITES FUTURES

##### A. Centre pour les droits de l'homme : budget prévu pour 1991

77. Le Centre pour les droits de l'homme, comme son programme de publications pour 1991 le prévoit, continuera à publier des documents d'information et de référence. Le budget fixé pour ces activités en 1991 s'élève à 118 000 dollars. Il permettra de couvrir les dépenses concernant notamment la publication : a) des fiches d'information sur les droits de l'homme (6) dans toutes les langues officielles; b) des circulaires d'information sur les droits de l'homme (4) en anglais et en français; c) du Bulletin des droits de l'homme (3) en anglais et en français; d) de publications spéciales (3); e) des études sur les droits de l'homme (3); f) de l'Annuaire des droits de l'homme; g) de documents officiels du Comité des droits de l'homme; h) de l'état des instruments internationaux (dans les autres langues officielles de l'ONU); i) de documents sur les activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme (dans les autres langues officielles de l'ONU); j) de décisions du Comité des droits de l'homme. Ce budget sera aussi utilisé pour financer la publication d'autres versions de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans les langues locales.

78. De plus, le sous-programme 3.3 du budget du Centre pour 1990-1991 (Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme et relations extérieures), approuvé par l'Assemblée générale, prévoit les activités suivantes dans le cadre de la Campagne mondiale :

a) Organisation de six réunions et fournitures des services fonctionnels nécessaires, avec la participation d'institutions spécialisées, d'organes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales en vue de planifier et de coordonner la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme;

b) Organisation de quatre ateliers et élaboration de programmes éducatifs destinés à des publics cibles, en coopération avec les organisations régionales et nationales et les organisations non gouvernementales (60 000 dollars);

c) Organisation d'une manifestation pour célébrer la Journée des droits de l'homme (5 000 dollars).

79. En ce qui concerne l'activité b), le Centre organisera, durant l'été 1991, une réunion conjointement avec l'UNESCO et avec la participation d'universitaires et de chercheurs, en vue de mettre au point un modèle de programme d'enseignement sur les droits de l'homme au niveau universitaire. Le Centre s'emploiera aussi à concevoir des programmes types de formation et d'enseignement sur les droits de l'homme à l'intention des étudiants. Des contacts ont été pris avec plusieurs établissements universitaires dans le monde à cette fin. Ces programmes, une fois disponibles, pourraient aussi faire appel à des moyens audiovisuels qui seraient élaborés par le Département de l'information.

80. En outre, le Centre collaborera à un atelier prévu en 1991 par le Département de l'information (par. 81 ci-dessous), auquel participeront des représentants des organisations de médias du monde entier et qui examinera notamment le rôle des médias eu égard aux objectifs de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme. Il prévoit de convoquer d'autres réunions en collaboration avec des organismes nationaux et régionaux s'occupant de la promotion et de la protection des droits de l'homme, ainsi qu'avec des institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies comme le HCR, l'OMS, l'UNICEF, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, etc. Le Centre envisage aussi de coopérer avec le Département de l'information pour produire des auxiliaires pédagogiques audiovisuels pour ses cours et stages pilotes de formation destinés à divers groupes sociaux.

#### B. Département de l'information

81. En 1991, le Département mènera à bien les activités qui lui incombent dans le cadre de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme, comme indiqué de façon détaillée à la section A du présent chapitre, à savoir brièvement :

a) Célébration de la Journée des droits de l'homme en décembre 1991;

b) Mise au point et distribution du texte illustré de la Convention relative aux droits de l'enfant;

c) Réalisation et distribution d'un film de 30 minutes sur les activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme;

d) Production et distribution de huit versions en langues locales de la Déclaration universelle des droits de l'homme;

e) Elaboration et distribution d'un coffret vidéo éducatif et d'un guide pédagogique sur l'ONU et les droits de l'homme;

f) Organisation d'une table ronde internationale sur les droits de l'homme destinée aux médias réunissant des journalistes; et

g) Production de la publication semestrielle Objective: Justice.

82. Le Département produira en outre et distribuera une brochure sur la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans les six langues officielles de l'ONU. Il préparera également une publication sur la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille dans les six langues officielles.

83. Ces activités seront réalisées conformément à l'approche plurimédias qui est celle du Département. D'autres projets en rapport avec les droits de l'homme seront également mis en oeuvre, comme indiqué plus haut dans ce chapitre.

#### VI. EVALUATION DE L'IMPACT DES ACTIVITES ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE MONDIALE

84. La Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme est un nouveau programme de l'ONU qui a été lancé le 10 décembre 1988. Les événements politiques internationaux récents ont affecté eux aussi directement les activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. A cet égard, dans son dernier rapport à l'Assemblée générale (A/45/1), de septembre 1990, le Secrétaire général a fermement déclaré que les droits de l'homme sont l'une des trois priorités essentielles de l'Organisation pour les années à venir.

85. Depuis le lancement de la Campagne mondiale en 1988 jusqu'au moment où le présent rapport a été rédigé, on a enregistré plus de demandes d'assistance et de coopération techniques adressées au Centre pour les droits de l'homme par les pays du monde entier que le Centre n'en avait reçues en 32 années (c'est-à-dire de 1955, année où a été institué le Programme de services consultatifs et d'assistance technique, à 1987).

86. On fait également davantage appel aux mécanismes et aux procédures mis en place dans le domaine des droits de l'homme. Ainsi, le nombre des informations concernant des allégations de violations des droits de l'homme communiquées aux rapporteurs spéciaux ou dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler la procédure 1503, a augmenté dans des proportions sans précédent. Le nombre de cas examinés dans le cadre de la procédure 1503 est passé de 40 000 en moyenne par an jusqu'en 1988 à 300 000 en 1989 et à plus de 120 000 en 1990.

87. Il y a également eu un accroissement sans précédent du nombre de ratifications des instruments internationaux en matière des droits de l'homme. Le profil des ratifications de la Convention relative aux droits de l'enfant en 1990 et la publicité et l'attention qui lui ont été prêtées par

les médias sont sans précédent dans l'histoire des activités de l'ONU en matière de droits de l'homme. Le Sommet mondial pour les enfants organisé par l'UNICEF en septembre a été un événement historique, qui a rassemblé pour la première fois 72 chefs d'Etat ou de gouvernement.

88. Il est à noter que selon des sondages d'opinion effectués récemment (en 1989 et en 1990) à la demande du Département de l'information dans les douze Etats membres de la Communauté européenne (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni), 63 % des personnes interrogées étaient "très intéressées" par les activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme, alors que les problèmes d'environnement, qui venaient en tête des sujets d'intérêt, recueillaient 64 % d'opinions. Dans un sondage similaire entrepris en Suède, la question intéressant le plus les personnes interrogées était celle des droits de l'homme (58 %), suivie par l'environnement (57 %) et par la paix et la sécurité internationales (49 %). Au Kenya, les problèmes de droits de l'homme étaient considérés comme très intéressants par 70 % des personnes interrogées, juste après les "problèmes alimentaires mondiaux" (71 %), qui venaient en tête de liste. En URSS, 51 % des personnes interrogées ont manifesté un vif intérêt pour les problèmes de droits de l'homme, alors qu'en Pologne la proportion était de 41 %, après la paix et la sécurité internationales (50 %), l'environnement (45 %) et le désarmement (45 %), respectivement, au Canada, 67 % après l'environnement (70 %), au Mexique, 62 %, les problèmes des enfants venant en premier lieu avec 74 % et en Australie, 52 %, après l'environnement (59 %).

89. Comme le Secrétaire général l'indiquait dans son rapport de l'an dernier sur ce sujet (E/CN.4/1990/19), si l'on considère les résumés analytiques d'ouvrages et d'articles contenus dans le fichier de la documentation extérieure de la Bibliothèque de l'ONU 1/, on trouve deux fois plus de références importantes aux activités de l'ONU (environ 16 %) dans les textes traitant des droits de l'homme que dans ceux se rapportant à l'ensemble des sujets (environ 8 %). En outre, sur 1,3 million d'informations d'agences de presse stockées dans la base de données du système NEXIS 2/ en 1987, environ 2 % contenaient au moins une référence à l'ONU, mais la proportion de nouvelles mentionnant au moins une fois l'ONU était six fois plus élevée dans les communiqués consacrés aux droits de l'homme (12 %). Il est évident que plus que jamais, les droits de l'homme sont évoqués à la radio, à la télévision, dans les journaux et autres organes de la presse écrite, et que les références aux travaux de l'ONU et aux organismes des Nations Unies se sont multipliées.

90. Depuis le lancement de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme, le Centre pour les droits de l'homme a plus que doublé ses tirages pour faire face à la demande accrue de documents d'information sur les droits de l'homme émanant des organisations non gouvernementales, des médias et des institutions régionales et nationales dans le monde entier.

91. Cette tendance, qui avait été relevée initialement dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les activités d'information (A/44/660, par. 10), en octobre 1989, et dans le rapport de l'an dernier (A/45/590, par. 11), en octobre 1990, est également reflétée maintenant dans

le projet de programme de publication du Centre pour l'exercice biennal 1992-1993. En outre, face aux demandes de documents d'information dans des langues locales supplémentaires, plusieurs organisations non gouvernementales et d'autres institutions ont été amenées à assurer la traduction et l'impression, à leurs propres frais, dans plusieurs pays.

92. Le Centre pour les droits de l'homme a compilé une liste de distribution pour ses publications qui comprend maintenant plus de 5 000 destinataires reprenant, par pays, les groupes cibles visés par la Campagne mondiale, à savoir : universitaires et chercheurs, organisations non gouvernementales, organismes nationaux s'occupant des droits de l'homme, médias et personnes concernées. La liste comprend également les centres et services d'information des Nations Unies du Département de l'information et autres bureaux extérieurs de l'ONU (HCR, OMS, UNESCO, etc.). Ces destinataires reçoivent un nombre d'exemplaires spécifié de toutes les publications en matière de droits de l'homme dans les langues appropriées. De plus, le Centre approvisionne régulièrement les organismes régionaux s'occupant des droits de l'homme en Afrique, en Asie, dans les Amériques et en Europe. Le Département de l'information tient lui aussi une liste de distribution (en cours de mise à jour) dont il tient compte pour distribuer les documents d'information sur les droits de l'homme dans le monde entier.

93. Compte tenu de la multiplication des activités des ONG dans le domaine des droits de l'homme, le nombre de demandes de projets de coopération avec l'Organisation des Nations Unies a considérablement augmenté. Plus précisément, le nombre de demandes concernant des documents sur les droits de l'homme a rapidement augmenté aussi et de manière telle qu'il n'est pas facile de le quantifier ou de le prévoir. Il arrive même souvent que les besoins des réunions organisées par ces groupes à l'extérieur du cadre de l'ONU soient connus très peu de temps à l'avance. C'est pourquoi le Centre pour les droits de l'homme et le Département de l'information contrôlent constamment leur stock de documents sur les droits de l'homme et ont pris les dispositions voulues pour pouvoir les réimprimer en fonction des besoins prévus.

94. A ce propos, il convient également de noter que les documents sur les droits de l'homme, en particulier les fiches d'information, ne sont pas, à la différence de beaucoup d'autres documents imprimés, de caractère théorique; il s'agit de documents très pratiques qui aident réellement des personnes souvent dans des situations critiques qui sont victimes de violations des droits de l'homme. Le débat qui s'est déroulé récemment à l'Assemblée générale a fait ressortir l'intérêt de ces publications en termes on ne peut plus clairs. On a également noté qu'il y avait une corrélation directe entre les informations fournies dans ces documents et l'utilisation des mécanismes et des procédures, surtout par les particuliers (soit ce qu'il est convenu d'appeler la procédure 1503).

95. Le Centre pour les droits de l'homme et le Département de l'information ont également relevé un accroissement sensible des demandes de documents sur les droits de l'homme et de la participation aux différents aspects du programme des droits de l'homme, notamment les activités de sensibilisation, et particulièrement au niveau des écoles, des enseignants, des médias, des ONG, des universités et des instituts de recherche. Les efforts de coordination déployés tant au sein du système des Nations Unies qu'à l'extérieur de ce système (notamment par les universitaires et les chercheurs,

les médias, les organisations non gouvernementales et d'autres organismes nationaux et régionaux s'occupant des droits de l'homme) à l'occasion de la Campagne mondiale constituent évidemment le meilleur moyen d'assurer le succès de cette entreprise mondiale d'information sur les droits de l'homme. L'intérêt manifesté à ce jour par les organes des Nations Unies et par l'ensemble de la communauté sensibilisée aux droits de l'homme, de même que leur participation aux activités engagées, indiquent aussi la mesure dans laquelle la Campagne mondiale peut effectivement atteindre l'objectif à long terme qui lui a été fixé, à savoir la création d'une culture universelle des droits de l'homme.

#### Notes

1/ Le fichier de la documentation extérieure de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld contient des résumés analytiques de plus de 22 000 ouvrages et articles parus dans toutes les langues officielles de l'ONU et provenant de sources géographiquement très variées.

2/ Fichier NEXIS (Bibliothèque Dag Hammarskjöld) : fichier informatisé contenant des informations provenant de 20 agences de presse dont AP, ASAHI, Inter Press Service, JIJI, KYODO, Reuters, TASS, UPI et Xinhua. Les agences de presse comprises dans le système NEXIS sont parmi les principales sources de renseignements sur les Nations Unies qu'utilise la presse dans le monde entier.